



**Commission de l'OMT pour l'Afrique**  
Cinquante-huitième réunion  
Abidjan (Côte d'Ivoire), 19 avril 2016  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

CAF/58/11  
Madrid, février 2016  
Original : anglais

### Point 11 de l'ordre du jour provisoire

#### Discussion thématique

« Tourisme et sécurité : vers un cadre assurant la sûreté, la sécurité et la fluidité des voyages »

#### Note du Secrétaire général

Dans le présent document, le Secrétaire général informe les membres de la Commission de l'OMT pour l'Afrique sur le tourisme et la sécurité.



## I. Mise en perspective

---

1. Aujourd'hui, le tourisme est l'une des activités économiques affichant la plus forte croissance et parmi les plus résilientes. Ces dernières décennies, les arrivées de touristes internationaux ont plus que doublé, passant de 528 millions en 1995 à 1 milliard 184 millions en 2015.
2. Le tourisme a une capacité maintenant reconnue de répartir la richesse, de réduire la pauvreté, de créer des emplois et d'être un vecteur du changement vers des modes de consommation et de production plus durables, ainsi qu'en témoigne le fait qu'il figure en tant que cible dans 3 des 17 objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 8, 12 et 14.
3. Pris dans son ensemble, à l'échelle mondiale, le tourisme a démontré être un secteur très résilient et en essor constant. Cependant, il est sujet régulièrement à des risques et à des crises d'origine naturelle ou humaine. Ces crises sont lourdes de conséquences pour les destinations, car elles peuvent détruire l'économie et les structures sociales des destinations touchées. Étant donné que le produit touristique est avant tout immatériel et souvent tributaire des perceptions que l'on peut en avoir, le secteur du tourisme est très sensible aux risques, qu'ils soient objectifs ou subjectifs.
4. Il est nécessaire, pour traiter de manière adéquate ces défis, de concevoir des structures et des processus adaptés qui soient robustes et résilients mais aussi souples, en ayant une vision claire des préoccupations et des besoins particuliers du secteur du tourisme tout en maintenant un équilibre entre renforcement de la sécurité, d'un côté, et facilitation et fluidité des voyages, de l'autre.
5. Aux termes de sa résolution A/RES/578(XVIII), l'Assemblée générale de l'OMT a approuvé, en 2009, la Déclaration sur la facilitation des déplacements touristiques et chargé le Secrétaire général de promouvoir les principes mentionnés dans la Déclaration, y compris l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en ce qui concerne les conseils aux voyageurs et la facilitation en matière de visas. La mise au point de technologies plus innovantes pour permettre des déplacements fluides et accroître la résilience du secteur est une responsabilité devant s'inscrire dans le cadre d'une collaboration entre le secteur du tourisme et les structures chargées de la sécurité.
6. Actuellement, le rôle du secteur du tourisme demeure sous-estimé. Le secteur du tourisme n'est souvent intégré dans les structures et les procédures nationales en cas d'urgence qu'après la survenue d'un incident majeur dans le pays provoquant des pertes considérables pour le secteur et pour l'économie nationale.
7. Pour assurer une plus grande résilience du secteur, il faut réaligner et intégrer pleinement les dispositifs propres au tourisme à l'intérieur des structures nationales et locales de gestion des risques de catastrophe et des situations d'urgence. En outre, il faut que ce soit une responsabilité partagée de tous les acteurs concernés.
8. Parallèlement, les préoccupations actuelles en matière de sécurité menacent de compromettre les progrès obtenus récemment pour faciliter les voyages à travers le monde et en assurer la fluidité. D'après le dernier *Visa Openness Report* (rapport de l'OMT sur l'ouverture au tourisme d'après les régimes de visa), la proportion de touristes ayant besoin d'obtenir un visa traditionnel avant leur départ continue de baisser et se situe actuellement au niveau le plus bas jamais enregistré. En 2015, 39 % de la population mondiale pouvait voyager sans avoir à obtenir de visa traditionnel avant le départ, contre seulement 23 % en 2008.

9. Compte tenu de ce qui précède, la direction de l'OMT a proposé au Conseil exécutif de faire de la promotion d'un cadre assurant des voyages sûrs et fluides l'une des priorités du programme de travail 2016-2017 [document A/21/8(l)(b)].

10. L'OMT et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont lancé en novembre 2015 une initiative conjointe à El Salvador, laquelle vise à mettre au point un plan de tourisme et de sécurité pour l'Amérique centrale et la République dominicaine. C'est un modèle pouvant être reproduit ailleurs dans d'autres régions du monde. Il s'agit de voir quelles sont les répercussions de la sécurité sur le secteur du tourisme et les mesures à prendre pour faire en sorte de continuer de progresser vers plus de sûreté, de sécurité et de fluidité des voyages. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général de l'OMT lors de la réunion de haut niveau sur le tourisme et la sécurité qui s'est tenue à l'occasion du salon FITUR à Madrid en janvier 2016, l'OMT travaille en étroite collaboration avec l'ONUDC pour atteindre un objectif commun, celui de favoriser des conditions propices à la sûreté, à la sécurité et à la fluidité des voyages.

11. Dans ce contexte, les conclusions de la réunion de haut niveau sur le tourisme et la sécurité ont été les suivantes :

- a) La situation actuelle en matière de sûreté et de sécurité est un problème mondial exigeant une riposte mondiale ;
- b) Les pays visés ont besoin de soutien collectif pour traverser cette épreuve et permettre le redressement ;
- c) Il est crucial de faire passer des messages clairs, y compris par une gestion adéquate des médias ;
- d) Le secteur public et le secteur privé doivent planifier, travailler, communiquer et intervenir ensemble ;
- e) L'exactitude et la mise à jour constante des conseils aux voyageurs sont d'une importance critique ;
- f) Il est indispensable de mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques pour que les pays puissent apprendre les uns des autres ; et
- g) L'OMT est invitée à créer un groupe de travail pour faire avancer ces discussions à l'échelle mondiale, dans la perspective possible de l'établissement, à terme, d'une charte sur la sûreté et la sécurité pour le secteur du tourisme.

## II. Objectifs

---

12. La discussion thématique vise à :

- a) Promouvoir des angles d'approche innovants en ce qui concerne les conseils aux voyageurs et la facilitation de façon à intégrer le tourisme et la sécurité et à assurer le développement d'un secteur du tourisme résilient à l'aide de mécanismes, de ressources et du savoir-faire appropriés.
- b) Favoriser le dialogue et la compréhension entre le secteur du tourisme et les structures chargées de la sécurité afin de renforcer la coordination, l'échange d'information et la

communication dans de bonnes conditions, pour que les fonctions critiques soient en place avant la survenue d'une crise et pouvoir mieux amortir les crises quand elles surviennent et assurer le rétablissement et le relèvement ultérieurs.

c) Débattre du rôle des plans et des protocoles de gestion des crises et de la question cruciale de la communication en temps de crise.

### III. Recommandations pour la discussion

---

13. Pour assurer une participation constructive et active à la discussion, le secrétariat invite les délégations à s'attacher plus particulièrement, dans leur intervention, à :

a) Présenter des angles d'approche innovants pour intégrer le tourisme et la sécurité.

b) Fournir des informations sur les défis existants et les politiques nationales pour y faire face.

c) Exposer des exemples de meilleures pratiques en ce qui concerne l'utilisation des technologies à l'appui de la sûreté, de la sécurité et de la fluidité des voyages, afin d'assurer la complémentarité des actions de renforcement de la sécurité et de facilitation des voyages.

d) Proposer des domaines dans lesquels le secrétariat pourrait intervenir et se prêtant à une coopération accrue entre les Membres de l'OMT sur cette problématique importante.

Chaque intervention ne devrait pas durer plus de cinq minutes.